



Mairie  
64, impasse de la mairie  
74350 Villy-le-Pelloux  
Tel : 04.50.46.86.42

## ARRÊTÉ (2019-78) PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

**Le Maire de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX,**

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande de l'entreprise HUMBERT J et P-Y Sarl sise à ANDILLY

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route des Charres pour permettre des travaux de branchements et pose de regards pour eaux potable et usées.

### ARRETE

**Article 1 :** Du 21 au 25 octobre 2019, la circulation de tous les véhicules sur la route des Charres, au niveau de l'intersection avec la route des écureuils sera réglementée.

**Article 2 :** La Circulation des véhicules se fera sur demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.

**Article 3 :** La mise en place des signalisations nécessaires et la sécurité au niveau du chantier seront assurées par l'entreprise assurant les travaux.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- à la brigade de gendarmerie de Groisy,
- au centre de secours de Cruseilles,
- à la société Humbert

Fait à Villy-le-Pelloux,

Le Maire,

Jean-François Vernon

